

## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: 39  
Nombre de membres présents : 29  
Nombre de votants : 36  
Date de convocation : 08/09/2020

L'an **Deux Mille VINGT** le **15 SEPTEMBRE**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

**OBJET :** MODIFICATION REPRESENTATIVITE  
CCASPRES A OIT ASPRES-THUIR

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – LEHOUSSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, BATARD, LEMORT, RAYNAL, PEREZ, MON, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – THIRIET (Tresserre) - ATTARD, ALBERT, QUINTA (Trouillas)- LELAURAIN, BARBE (Villemolaque)

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux  
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

Procurations :

R. BANTREIL (Brouilla) à P.TAURINYA  
P. MAURAN (Montauriol) à N.GONZALEZ  
JM.LAVAIL (Thuir) à R.PEREZ  
H.MALHERBE (Thuir) à R.OLIVE  
S.ADROGUER-CASASAYAS (Thuir) à T.VOISIN  
S.CAZENOVE (Thuir) à J.PONTICACCIA-DÖRR  
M.LESNE (Tordères) à R.ATTARD

Absents:

G.CHINAUD (Calmeilles)  
P.GERICAULT (Oms)  
A.BOURRAT (Thuir)

**Monsieur Thierry GABRIEL**, est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

87/2020

**MODIFICATION DE LA REPRESENTATIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES AU COLLEGE DES ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL ASPRES-THUIR :**

VU la délibération n°69/20 en date du 9 Juillet 2020 désignant les représentants de la Communauté de Communes des Aspres au sein de du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunal Aspres-Thuir

Le Président **RAPPELLE** la délibération n°69-20 désignant Mme Nicole GONZALEZ, Mme BOUFFIL Françoise, M.HUGE Michel, M.ATTARD Rémy, M.MAURAN Patrick et M.BEZIAN Alain, pour siéger au Collège des élus du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme.

Il **INFORME** Que Suite à la démission de M.ATTARD de cette représentativité pour des raisons personnelles, il convient de le remplacer et de désigner un nouveau membre du Conseil Communautaire.

Il **LANCE** appel à candidature au terme duquel est présentée la candidature de Monsieur Patrick BELLEGARDE.

Le Conseil Communautaire,  
Où l'exposé de son Président  
Après en avoir valablement délibéré  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

**DESIGNE** **Monsieur Patrick BELLEGARDE** comme représentant de la Communauté de Communes des Aspres au sein du Collège des élus du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunal Aspres-Thuir, aux côtés de Mme Nicole GONZALEZ, Mme BOUFFIL Françoise, M.HUGE Michel, M.MAURAN Patrick et M.BEZIAN Alain.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

